

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son dixième rapport :

### Réunions :

Le Comité s'est réuni au Palais législatif :

- le 7 décembre 2020 (troisième session de la quarante-deuxième législature);
- le 13 octobre 2021 (troisième session de la quarante-deuxième législature).

### Questions à l'étude :

- La proposition d'Élections Manitoba visant la modification du déroulement du vote — « Votez n'importe où dans votre circonscription électorale le jour du scrutin » — datée de novembre 2020;
- la proposition d'Élections Manitoba visant la modification du déroulement du vote durant une élection partielle — vote par correspondance — datée d'octobre 2021.

### Composition du Comité :

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020 et le 18 mai 2021, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour les réunions du 7 décembre 2020 et du 13 octobre 2021 et la composition de chaque Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Réunion du 7 décembre 2020 :

- M. ALTOMARE;
- M. le *ministre* CULLEN;
- M<sup>me</sup> FONTAINE;
- M. le *premier ministre* GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE;
- M. TEITSMA.

Le Comité a élu :

- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE à la présidence;
- M. TEITSMA à la vice-présidence.

Réunion du 13 octobre 2021 :

- M<sup>me</sup> FONTAINE;
- M. le *premier ministre* GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD;
- M<sup>me</sup> MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M. SMOOK.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M. MARTIN à la vice-présidence.

### Personne étant intervenue pendant la réunion du 7 décembre 2020 :

M<sup>me</sup> Shipra Verma, *directrice générale des élections*

### Personne étant intervenue pendant la réunion du 13 octobre 2021 :

M<sup>me</sup> Shipra Verma, *directrice générale des élections*

### Motions :

Le Comité a adopté les motions qui suivent pendant la réunion du 13 octobre 2021 :

- *Il est proposé que, conformément au paragraphe 28.1(5) et sous réserve du paragraphe 28.1(6) de la Loi électorale, le Comité permanent des affaires législatives approuve la proposition visant à modifier le déroulement du vote déposée devant l'Assemblée le 7 octobre 2021 et qu'il recommande que la directrice générale des élections donne une directive portant que le déroulement du vote soit modifié pour toute élection partielle tenue avant le 1<sup>er</sup> avril 2022.*
- *Il est proposé, que conformément au paragraphe 28.1(5) et sous réserve du paragraphe 28.1(6) de la Loi électorale, le Comité permanent des affaires législatives approuve les mesures concernant la radiation par voie électronique contenues dans la proposition visant à modifier le déroulement du vote déposée devant l'Assemblée le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et qu'il recommande*

*que la directrice générale des élections mette en œuvre les mesures régissant l'adoption de la radiation par voie électronique pour la tenue des prochaines élections générales.*

- *Il est proposé que, conformément au paragraphe 28.1(4) de la Loi électorale, le Comité permanent des affaires législatives ait terminé l'examen de la proposition visant à modifier le déroulement du vote déposée devant l'Assemblée le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et qu'il n'approuve pas à ce stade-ci la proposition relative aux machines à voter, mais qu'il recommande la présentation de la législation nécessaire à la mise en œuvre des mesures régissant l'adoption des machines à voter en vue de la tenue des prochaines élections générales.*

Le président,

Rapport présenté par :

---

M. SMOOK

Le 13 octobre 2021